

CONTROLE SANITAIRE DES BAINADES LAC DU MALSAUCY (SERMAMAGNY)



Contrôle réalisé le : 25 août 2010

à : 10 h 00

par : Mme RAVUNG

QUALITE DE LA BAINADE LORS DE LA SAISON PRECEDENTE (juillet - août 2009)
Classement A : eau de bonne qualité

RESULTATS DES PARAMETRES DE TERRAIN DE LA DERNIERE ANALYSE

Fréquentation	: 0	Température de l'air	: 21,5°C
Transparence de l'eau	: 1,20 m	Météo	: Soleil
Constat visuel et olfactif	: RAS	Etat de la plage	: Bon

RESULTATS DES ANALYSES DE LA SAISON 2010

Date	Température de l'eau (°C)	pH	Escherichia Coli (/100ml)*	Enterocoques fécaux (/100ml)*	Nombre de cellules de cyanobactéries (/ml)	Conclusion
22/06/2010	19	7,95	<15	<15	236	BONNE
29/06/2010	24	8,35	<15	<15	4582	BONNE
13/07/2010	28	7,7	30	46	18267	BONNE
26/07/2010	21,5	7,65	<15	<15	16196	CONFORME
10/08/2010	24,6	8,55	<15	<15	64423	CONFORME
18/08/2010	18	7,7	46	<15	46728	CONFORME
25/08/2010	20	7.9	<15	<15	41764	CONFORME

COMMENTAIRES SUITE AUX RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE

Eau de bonne qualité bactériologique.

La concentration en cyanobactéries est comprise entre 20 000 et 100 000 cellules/ml.

Des règles d'hygiène doivent être respectées (cf. fiche information du public relative à la présence de cyanobactéries).

- Normes définies par le code de la santé :

Paramètres	valeur guide	valeur impérative
Escherichia Coli (/100 ml)	100	2 000
Entérocoques fécaux (/100 ml)	100	

P. la directrice déléguée à la Veille/Sécurité
Sanitaire et Environnementale
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Simon BELLEC

POUR AFFICHAGE



Information du public relative à la présence de cyanobactéries

POUR AFFICHAGE

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent se développer dans les eaux douces et les eaux de mer et former des dépôts abondants et des mousses appelées « efflorescences algales ». **Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques. Les effets actuellement connus sont les suivants :**

- lors de contact : irritation de la peau, du nez, de la gorge et des yeux,
- lors d'ingestion : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

Ces risques sanitaires liés aux situations de prolifération algales sont gérés en fonction des résultats des prélèvements faits sur chaque site de baignade et d'activités nautiques par l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses effectuées sur ce site indiquent la présence de cyanobactéries à un nombre compris entre 20 000 et 100 000 cellules/ml. Par mesure de précaution, une surveillance renforcée est mise en place avec des prélèvements hebdomadaires jusqu'au retour à la normale.

Au regard des concentrations relevées dans l'eau, **la baignade et les activités nautiques sont autorisées.**

A titre de précaution, **il est toutefois conseillé de :**

- éviter d'ingérer de l'eau,
- éviter de se trouver en contact avec des zones d'eau stagnante qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse,
- prendre une douche soignée après la baignade et la pratique des loisirs nautiques,
- nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques.

A noter que ces précautions sont valables de manière générale pour toute baignade. Une attention particulière doit être apportée aux jeunes enfants afin qu'ils n'ingèrent pas de substrats algaux ou d'eau.

Pour la directrice déléguée,
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Simon BELLEC